

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01247 Numéro SIREN : 851 221 358 Nom ou dénomination : 3H HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 19238

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 3H HOLDING				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 4 IMPASSE DE GUEZAC 35590 SAINT-GILLES					
Numéro SIRET* 8 5 1 2 2 1 3 5 8 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF					
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	012	
	incorporelles	Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	14 449
	Immobilisations financières* (1)		040	042	3 890
	Total I (5)		044	048	5 632
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	54 500
		Autres* (3)	072	074	196
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	583
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	55 279
	Total général (I + II)		110	112	60 912
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		5 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		(25 072)
	Résultat de l'exercice		136		(10 468)
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		(30 540)
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 176
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	5 114	90 277
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		91 453
Total général (I + II + III)				180	60 912
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **EURL 3H HOLDING** Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice clos le 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*						
		dont export	209		210		
		et livraisons	215		214		
	Production vendue	biens					
		services*					
		intracommunautaires	217		218	36 000	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230	2		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	36 002		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	4 966		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	655	244	3 276		
	Rémunérations du personnel*			250	24 935		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	9 250		
	Dotations aux amortissements*			254	4 048		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger : 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260)			262			
		Total des charges d'exploitation (II)			264	46 476	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(10 474)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	5		
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles (VI)			300			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(10 468)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	314 10 468
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	513		
	Divers* : dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés : 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC : 248			330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) : 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993				
BZAFS urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354 9 955
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables * 24 046 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372 9 955

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 3H HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 60 913 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 10 468 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	16 192			16 192
Immobilisations financières	3 890			3 890
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 401	4 048		14 449
Immobilisations financières				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL H&R INVEST 35220 CHATEAUBOURG	10 000	-74 226	34,00	3 631

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	3 400	3 400		
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 54 696 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	54 500	54 500	
Autres	196	196	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total des créances	54 696	54 696	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 91 454 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	31/12/2021	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles (*)		
Autres emprunts obligataires (*)		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		
- à 1 an au maximum à l'origine		
- à plus de 1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 176	1 176
Dettes fiscales et sociales	22 536	22 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (**)	67 742	67 742
Produits constatés d'avance		
Total	91 454	91 454
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice		
(**) Dont envers les associés	5 115	

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 115 euros.

Charges à payer

	31/12/2021	31/12/2022
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES		888
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER		11 820
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER		655
Total	12 513	12 513

3H HOLDING

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros

Siège social : 4, Impasse de Quézac
ZAC de l'Ile des Bois
35590 SAINT-GILLES

851 221 358 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 30 juin 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 10.468,32 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 10.468,32 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 10.468,32 euros

TOTAL : - 10.468,32 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat approuvée ci-avant, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Pour extrait certifié conforme
La Gérance

